

## **Budget européen 2021-2027 Cadre Financier Pluriannuel (CFP) et Plan de relance**

### **Sommaire :**

- **[Contexte et éléments généraux de l'accord](#)**
- **[Financements : de nouvelles ressources propres](#)**
- **[Le plan de relance : « Next Generation EU »](#)**
- **[Quels dispositifs pouvant toucher le secteur agricole seront mobilisés pour appuyer ce plan de relance ?](#)**
- **[Prochaines étapes](#)**
- **Annexes**
  - **[Annexe 1.](#)** Synthèse en Mds d'euros constants (2018) : Résumé des différentes propositions de CFP
  - **[Annexe 2.](#)** Synthèse en Mds d'euros courants : Un budget PAC prévu initialement en baisse mais finalement maintenu après 2 ans de négociations
  - **[ANNEXE 3.](#)** Synthèse en Mds d'euros courants : Des budgets en hausse, même si cette hausse est moins importante que prévue
  - **[ANNEXE 4.](#)** Rappels de chiffres clefs
  - **[ANNEXE 5.](#)** Poids de la PAC par Etat membre
  - **[ANNEXE 6.](#)** Contributeurs nets et bénéficiaires nets des fonds européens en moyenne sur 2014-2018 (en Mds€/an)
  - **[ANNEXE 7.](#)** Contributions et gains nets au/du budget européen sur 2014-2018 (en €/habitant/an)

## Contexte et éléments généraux de l'accord

### Une proposition de la Commission européenne révisée pour prévoir la relance de l'économie européenne

Le 27 mai 2020, la Commission européenne, en réponse à la crise sanitaire et économique liée au Covid-19, avait soumis une nouvelle proposition de cadre financier pluriannuel pour 2021-2027, associé à un plan de relance dénommé « *Next Generation EU* » (NGEU). Cette seconde proposition est venue réviser sa proposition initiale, publiée en mai 2018, qui présentait alors un budget PAC en forte baisse par rapport à la période de programmation actuelle, et qui n'avait jusqu'alors pas permis de trouver un consensus entre les Etats membres.

Dans cette proposition rénovée, la Commission européenne envisageait un cadre budgétaire de 1 100 Md€, associé à ce plan de relance de 750 Mds €, présentant un niveau d'engagement global bien supérieur à sa proposition initiale (1 135 Mds€).

### Proposition reprise par le Conseil en partie sur la forme mais avec des montants et des modalités rediscutées

Les Etats membres, réunis en Sommet extraordinaire du Conseil européen du 17 au 21 juillet, sont parvenus à un accord sur cette base. Celui-ci reprend le principe d'un CFP associé à un fonds de relance. Les montants, la répartition entre les différents programmes et les modalités de déclenchement ont en revanche faits l'objet d'après négociations.

L'accord entre les Etats membres porte le montant global du CFP à **1 074,3 Mds€**. Ce montant est inférieur aux montants avancés par les précédentes propositions, émanant tant de la Commission que du Président du Conseil Charles Michel. Ceci est justifié par l'ampleur du fonds de relance déployé en parallèle du CFP, dont le montant reste fixé à **750 Mds€**.

Le Conseil envisage en outre que 30% du montant total des dépenses au titre du CFP et du plan de relance contribue aux objectifs climatiques.

### Le Parlement insatisfait face à ces conclusions et réaffirmant son poids politique dans ces négociations budgétaires

Quelques jours après la publication de ces conclusions, le Parlement européen a adopté une résolution en réaction. S'il salue la capacité du Conseil à avoir trouvé un accord, il déplore :

- les coupes budgétaires prévues par le Conseil, notamment par rapport à la proposition de la Commission et particulièrement pour répondre à la crise et mettre en œuvre les engagements relatifs au pacte vert et à la stratégie numérique ;
- le manque de précision quant au plan de remboursement du plan de relance et le manque d'ambition sur la question des ressources propres.
- le maintien des rabais ;
- l'affaiblissement du mécanisme de maintien l'état de droit

Il approuve la condition du Conseil d'allouer 30% des dépenses au financement des objectifs environnementaux et climatiques, et la renforce en proposant que 10% de celles-ci répondent à des objectifs en matière de biodiversité.

Il propose, en outre, de prévoir le réexamen du CFP 2021-2027 en 2024, portant notamment sur une redistribution des crédits non engagés et l'introduction de ressources propres supplémentaires.

Enfin, le Parlement européen réaffirme son rôle dans ces négociations, et plus largement dans la gouvernance budgétaire. Pour rappel, le CFP fait l'objet d'une procédure législative spéciale, au cours de laquelle le Conseil doit adopter le règlement fixant le CFP pour une période d'au moins 5 ans, après approbation du Parlement. Tout le long de cette procédure, des négociations ont toutefois lieu entre les 3 institutions afin de faciliter son adoption par le Conseil et son approbation par le Parlement.

## Quel budget pour la PAC ?

Le budget PAC était prévu en baisse de 5% lors de la première proposition de la Commission en 2018.

Début 2020, la Commission européenne, propose un budget révisé pour la PAC. Celui-ci, bien qu'encore inférieur (en euros constants 2018) au budget actuel 2014-2020, présentait une augmentation substantielle par rapport à la proposition initiale. Il était alors fixé à 348,3 Mds€, dont 258 Mds€ pour le premier pilier et 90 Mds€ pour le second (euros constants 2018). Le FEADER bénéficiait dans cette proposition d'une enveloppe supplémentaire de 15 Mds € (euros constants 2018) à travers le plan de relance.

En euros constants 2018, le Conseil a finalement acté en juillet un budget augmenté à la marge (258,6 Mds€) pour le premier pilier alors que celui alloué au second pilier est fixé à 85,35 Mds€, dont 7,5 Mds€ issus du plan de relance et 5,35 Mds€ correspondant à des dotations supplémentaires spécifiques pour certains Etats membres.

En euros courants, le budget PAC adopté par le Conseil serait, selon une première estimation, maintenu par rapport au budget PAC actuel à UE-27 : 386 Mds€ pour 2021-2027 (contre 384 pour 2014-2020), dont 291 Mds€ pour le pilier 1 de 2021-2027 (contre 289 Mds€ de 2014-2020) et 95 Mds€ pour le pilier 2 de 2021-2027 (similaire à la période 2014-2020 après transferts).

- [Lien](#) vers toutes les propositions législatives lié à cette nouvelle proposition de budget
- [Lien](#) vers la Communication de la Commission sur la nouvelle proposition de CFP
- [Lien](#) vers la Communication de la Commission sur le plan de relance
- [Lien](#) vers les Conclusions adoptées par le Conseil lors du Sommet extraordinaire de juillet 2020

## Financements : de nouvelles ressources propres

L'accord du Conseil augmente le **plafond de ressources propres** de l'UE: il passe à 1,46% du PIB de l'UE pour les engagements, et 1,40% pour les paiements (contre 1,20% aujourd'hui). Ceci dans l'objectif de permettre à l'UE de disposer de suffisamment de ressources quand bien même le PIB européen serait amené à diminuer – par exemple du fait d'une crise économique...

**Ressources propres « traditionnelles »** : la TVA et les contributions nationales

**Nouvelles ressources propres** – celles mises en œuvre après 2021 viendront financer le remboursement anticipé de la dette liée au plan de relance « Next Generation » :

- Taxe sur les déchets plastiques non recyclés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 0,80 EUR par kg de déchet d'emballage plastique non recyclé
- taxe carbone aux frontières : la Commission devra faire une proposition législative au 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour une mise en œuvre avant 2023
- taxe numérique : la Commission devra faire une proposition législative au 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour une mise en œuvre avant 2023
- système d'échange de quotas d'émission (possiblement étendu aux secteurs maritime et de l'aviation) : la Commission devra faire une proposition législative
- l'UE se penchera sur l'introduction d'autres ressources propres, par exemple une taxe sur les transactions financières

**Les « rabais » sont toujours là :**

*Rappel des différents mécanismes de réduction des contributions existants en 2014-2020 :*

- *le rabais britannique : le Royaume-Uni était remboursé à hauteur de 66 % de la différence entre sa contribution et ce qu'il recevait en retour du budget européen ;*
- *mécanisme de correction sur la compensation du rabais britannique : le coût de ce rabais était réparti entre les EM en fonction de leur RNB, mais l'Allemagne, l'Autriche, la Suède, et les Pays-Bas voyaient le montant de leur compensation réduit de 75% ;*
- *réduction forfaitaire du montant de la contribution sur le RNB : 695 M EUR pour les Pays-Bas, 185 M EUR pour la Suède, 130 M EUR pour le Danemark (l'Autriche en bénéficiait aussi jusqu'en 2016) – montants annuels, en euros de 2011 ;*
- *taux réduit d'appel de TVA (0,15% au lieu de 0,30%) pour : Allemagne, Suède, Pays-Bas*

Pour ce CFP, le Conseil propose des rabais sous forme de « corrections forfaitaires » sur les contributions annuelles sur le RNB : 377 M EUR pour le Danemark, 3 671 M EUR pour l'Allemagne, 1 921 M EUR pour les Pays-Bas, 565 M EUR pour l'Autriche, 1 069 M EUR pour la Suède (montants annuels, en euros 2020).

Le coût de ces corrections sera réparti entre tous les Etats membres selon leur RNB.

## Le plan de relance – « Next Generation EU »

Dans ses conclusions, le Conseil reprend à son compte les ambitions de la Commission concernant le plan de relance. Aussi, comme envisagé par la Commission en mai 2020, le plan de relance, dont l'objectif principal sera de stimuler la reprise et la résilience au sein de l'Union européenne, sera **un mécanisme temporaire**. Comme prévu par la Commission européenne, **il s'appuiera pour se faire sur un panel d'outils, pour certains déjà existants et qui se verraient renforcer, pour d'autres créés pour répondre à ces nouveaux enjeux**. Cependant, là où la Commission prévoyait le déploiement de ce plan de relance sur la période 2021-2024, le Conseil précise que les engagements pris dans ce cadre devront l'être **avant le 31 décembre 2023** et les paiements correspondants effectués avant le 31 décembre 2026.

Ce fonds visera à diriger les investissements autour de trois piliers :

- Soutenir les Etats membres en matière d'investissements et de réformes
- Relancer l'économie de l'Union en attirant des investissements privés
- Tirer les enseignements de la crise

Le plan de relance européen se compose d'un programme de prêts et de subventions (*Recovery and Resilience Facility* ou RFF) d'un total de 672,5 milliards d'euros, dont 360 milliards de prêts et 312,5 milliards de subventions. A ce programme RFF est ajouté, au sens de la décision du Conseil européen, d'allouer en supplément une partie des fonds du budget européen (*Cadre pluri-financier annuel* ou CPF) de 77,5 milliards d'euros (dont 7,5 milliards issus du fonds de développement rural sur le second pilier de la Politique agricole commune). Au total, le plan de relance européen s'établit donc à 750 milliards d'euros.

Ce sont ces 750 milliards d'€ qui seront empruntés par la Commission européenne sur les marchés des fonds prêtables. Il s'agit d'une innovation dans la gouvernance de l'UE, dans la mesure où le principe de la mutualisation des dettes est acté. Une mutualisation qui, à l'inverse de celle contenue dans le *Mécanisme de Stabilisation Européen* (MSE), instauré en 2012 en pleine crise de la zone Euro, est résolument offensive, tournée vers le financement des investissements (le MSE a pour finalité d'aider un Etat membre de la zone Euro à ne pas quitter la zone Euro). Une telle mutualisation des dettes va permettre aux Etats membres de l'UE de ne pas alourdir leurs dettes souveraines, qui, pour certains d'entre eux, sont déjà lourdes (Grèce, Espagne, Portugal, Italie). De plus, l'emprunt de la Commission s'effectuera à un taux d'intérêt bas. Le paiement de la charge financière interviendra dès 2021, le remboursement de l'encours de la dette se situera entre 2028 et 2058.

Pour soulever ces fonds sur les marchés, la Commission apporte en garantie le budget européen. D'où l'importance de trouver de nouvelles ressources propres, lesquelles devraient passer de 1,2 à 2% du Revenu national brut (RNB) des Etats membres. Plusieurs pistes sont donc à l'étude :

- **Une taxe GAFA** (ce qui pose le problème de savoir quelle sera la réaction des Etats-Unis, au regard d'un précédent récent en matière de mesure de rétorsion (droits de douane sur les vins par exemple) ;
- **Une taxe carbone aux frontières à partir de 2023** (en lien avec le Green Deal européen) ;
- **Une réforme des marchés à polluer** (réexamen des droits à polluer) ;
- **Taxer les transactions financières** (vieux débat au sein de l'UE, mais envisageable maintenant que le Royaume-Uni n'est plus un Etat membre).

### La clé de répartition de ce Plan de relance

D'après les lignes directrices du document du Conseil, la clé de répartition de l'enveloppe du RFF entre États membres (EM) dépend, en fonction du poids de chaque EM dans le PIB européen (à 27 pays du fait de la sortie des Britanniques), de la perte de Produit intérieur brut (PIB) réel observée en 2020 et de la perte cumulée du PIB réel observée sur la période 2020-2021. Cette perte devra être calculée d'ici le 30 juin 2022.

Les données à avoir en tête sont les suivantes pour évaluer le montant dont la France peut bénéficier sur l'enveloppe du RFF :

-Le poids du PIB français dans le PIB de l'UE à 27 est de l'ordre de 17,4 % en 2019 ;

-Le volume de prêts pour chaque EM ne peut excéder 6,8 % de son PIB, ce qui représenterait un montant maximum de 158 milliards d'euros pour la France sur la base de son PIB réel de 2019 (environ 2 223 milliards d'euros).

-D'après les annonces du Président Macron et des équipes du Ministère de l'économie, la France peut d'ores-et-déjà bénéficier de **40 milliards d'euros de subventions** sur la période 2020-2021. La France serait le 3<sup>ème</sup> principal bénéficiaire, derrière l'Italie (60 milliards d'euros) et l'Espagne (81,4 milliards d'euros). A eux trois, ces pays capteraient ainsi environ 60 % de la partie « subventions » du RFF.

En sachant que 70 % des subventions peuvent être engagées dès les années 2021 et 2022 (les 30 % restants peuvent être engagées jusqu'en fin 2023), ces 40 milliards d'euros sont donc cohérents avec les montants auxquels la France est éligible (tableau).

**Tableau : Montants du plan de relance dont la France peut bénéficier**

	Montant plan de relance (milliards d'euros)	Montants éligibles pour la France (estimation)
Prêts	360	<b>62,6</b>
Subventions	312,5	<b>54,4</b>
<b>Total RFF</b>	<b>672,5</b>	<b>117</b>
Autres programmes	77,5	<b>13,5</b>
<b>Total</b>	<b>750</b>	<b>130,5</b>
<i>Part du PIB français dans le PIB de l'UE (27) en 2019</i>		<i>17,40%</i>

Source : Calculs APCA

### Ces montants sont-ils suffisants ?

Les prévisions réalisées par la *Banque de France* (BdF), le *Fonds monétaire international* (FMI), l'*Organisation de coopération et de développement économiques* (OCDE) et avec l'appui des données de l'*Institut national de la statistique et des études économiques* (INSEE) permettent d'avoir un aperçu du spectre des pertes de PIB pour la France (tableau).

On observe ainsi que la perte de PIB réel pour l'année 2020 oscille selon les hypothèses entre 163 et 372 milliards d'euros. **Sur la période 2020-2021, il faut s'attendre aisément à une perte de PIB réel de plus de 300 milliards d'euros.**

**Tableau : Estimation des pertes en PIB réel de la France selon les prévisions de différentes institutions**

		2019	2020	2021	2022
<i>Hypothèses</i>	<b>Taux de croissance du PIB Réel</b>				
1	Projections centrales (bdf)	1,5%	-10,3%	6,9%	3,9%
2	Scénario sévère (bdf)	1,5%	-16%	6%	4%
3	Scénario favorable (bdf)	1,5%	-7%	10%	2%
4	Projections FMI	1,5%	-12,5%	7,3%	--
5	Projections OCDE (1 choc unique)	1,5%	-11,4%	--	--
6	Projections OCDE (2 chocs successifs)	1,5%	-14,1%	--	--
	<b>Valeur du PIB réel</b>				
1	Projections centrales (bdf)	2 322,7	2 083,4	2 227,2	2 314,1
2	Scénario sévère (bdf)	2 322,7	1 951,0	2 068,1	2 150,8
3	Scénario favorable (bdf)	2 322,7	2 160,1	2 376,1	2 423,6
4	Projections FMI	2 322,7	2 032,3	2 180,7	--
5	Projections OCDE (1 choc unique)	2 322,7	2 057,9	--	--
6	Projections OCDE (2 chocs successifs)	2 323,7	1 996,0	--	--
	<b>Estimations des pertes de PIB réel (par rapport au PIB 2019)</b>				
1	Projections centrales (bdf)	--	239,2	95,5	8,6
2	Scénario sévère (bdf)	--	371,6	254,6	171,8
3	Scénario favorable (bdf)	--	162,6	-53,4	-100,9
4	Projections FMI	--	290,3	142,0	--
5	Projections OCDE (1 choc unique)	--	264,8	--	--
6	Projections OCDE (2 chocs successifs)	--	326,6	--	--

**Sources : sources diverses, calculs APCA**

Note : Les données de PIB réel de 2019 sont en milliards d'euros constants de 2014 et issues de la base de données des Comptes de la Nation de l'INSEE ; les scénarios de projections de pertes de PIB de 2022-2022 de la Banque de France sont issues de leur édition de juin 2020 des *Projections Macroéconomiques* ; Les projections du FMI sont issues de l'édition de juin 2020 du *World Economic Outlook* ; Les projections de l'OCDE sont issues des données de leur page web "Prévision du PIB réel".

### Suites et implications

Dans le meilleur des cas, on peut considérer que les tirages possibles de l'État français sur le RFF permettrait de couvrir jusqu'à 30 % des pertes du PIB réel français. La question concerne désormais l'orientation de ces dépenses (dont au moins 30 % doivent être consacrées aux objectifs climatiques) et la façon de les financer, notamment par le biais d'une taxe carbone aux frontières, d'une taxe sur les grandes entreprises digitales et enfin sur les transactions financières, comme indiqué plus haut.

La question du financement sur fonds propres devrait se révéler assez épineuse pour les deux prochaines années, notamment vis-à-vis des réticences de certains EM à taxer certaines de leurs industries polluantes

(Pologne avec le Charbon), importatrices de matériaux émetteurs de carbones (automobile, aéronautique) ou financières (Irlande, Espagne).

L'enjeu de la taxe carbone sera de définir en premier lieu le prix (dont le prix mondial n'existe pas ; le prix européen actuel est de l'ordre de 25 €/tonne), du caractère contraignant des quotas et du taux appliqué aux importations. L'UE espère dégager de 5 à 14 milliards d'euros de recettes fiscales annuelles par ce biais. Ne pas négliger les réactions des pays exposés à cette taxe carbone, qui pourraient y voir une distorsion de concurrence contre les produits qu'ils exportent vers l'UE.

La taxe sur le digital risque pour sa part risque de déclencher des mesures de rétorsions de la part des principaux pays concernés (en tête les Etats-Unis) et donc d'accentuer la guerre commerciale qui toucherait les flux d'échanges extérieurs (là encore, un risque de pertes fiscales au niveau des ports de commerce que la taxe devra plus que compenser). **Les recettes fiscales espérées avec cette taxe apparaissent relativement modestes (de 750 millions à 1,3 milliard d'euros).**

Les premiers projets de taxes sur les transactions financières (TTF) au début des années 2010 se situaient sur un objectif de recettes fiscales de l'ordre de 57 milliards d'euros par an. Or, les premières lignes directrices ont souvent été contestées par les EM les plus dépendants aux activités financières, ramenant régulièrement le projet à des objectifs bien moins ambitieux (35 milliards d'euros de recettes pour les Etats qui souhaitaient participer, puis seulement 3,5 milliards ; limitation de la taxe aux seuls produits dérivés et pas à tous les instruments financiers). La dernière proposition du Conseil est de parvenir à des recettes fiscales de l'ordre de 10 milliards d'euros par an. Ce futur projet de taxation (prévu à l'horizon fin 2023) devra définir le taux (probablement pas en dessous de 0,2 % mais pas au-delà de 0,3 %) et son champ d'application (devises ? actions ? instruments financiers) et ceci sans la présence des Britanniques alors que Londres représentaient de très loin la plus grande place financière européenne. Pour mémoire, indiquons que les transactions sur les devises s'élèvent à plus de 6 000 milliards de dollars par jour.

**La part du financement du plan de relance européen sur fonds propres apparaît donc très incertaine et complexe pour les années à venir.**

## Quels dispositifs pouvant toucher le secteur agricole seront mobilisés pour appuyer ce plan de relance ?

*NB : tous les montants ci-dessous sont présentés en euros constants 2018. Les montants en euros courants sont estimés pour la part consacrée au FEADER et seront complétés voire révisés une fois connus.*

### **FEADER**

**77,850 Mds€ + 7,5 Mds€ de plan de relance = 85,35 Mds€** (en euros **2018**)

**[Rappel CFP Commission de mai 2020 : 75 Mds€ + 15 Mds€ de plan de relance = 90 Mds€ (en euros 2018)]**

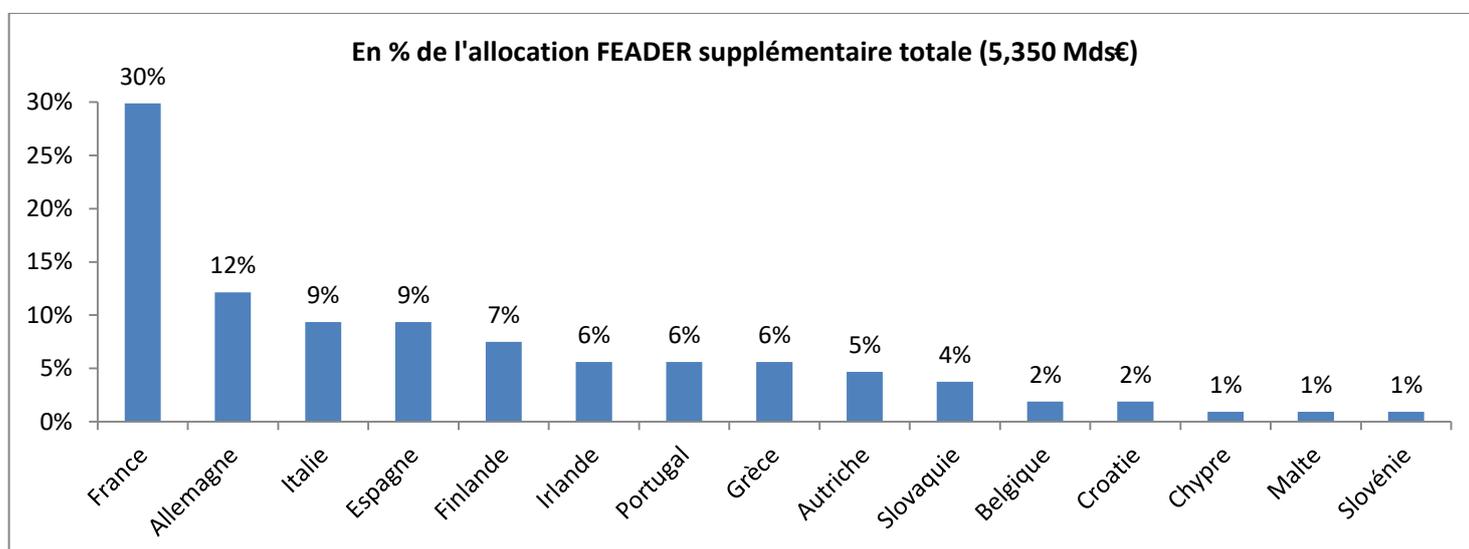
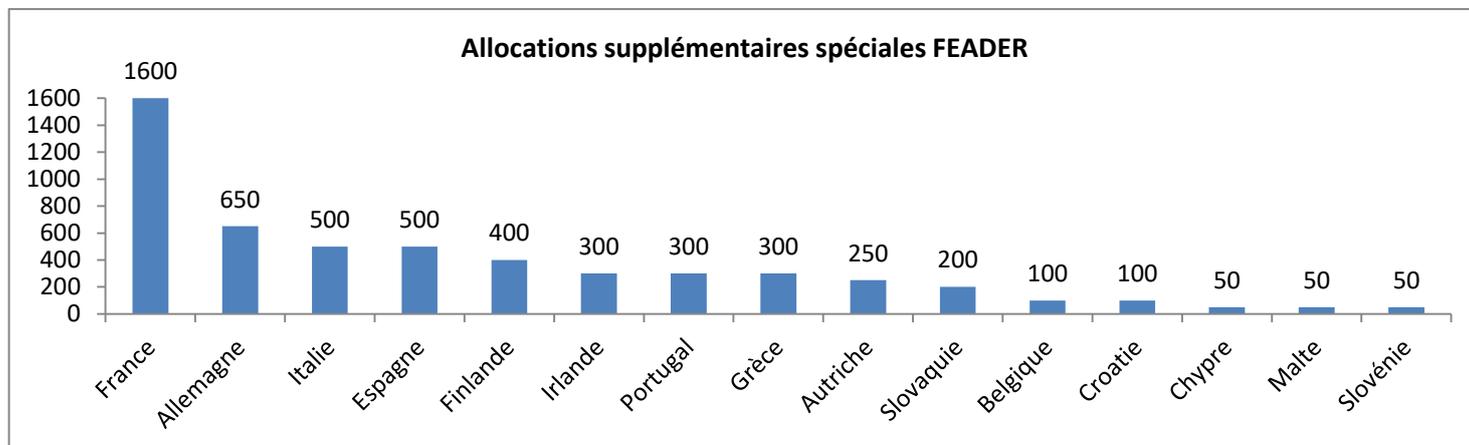
La Commission était consciente que les zones rurales auraient un rôle vital à jouer dans la mise en œuvre de la transition verte et pour atteindre les objectifs ambitieux de l'Europe en matière de climat et d'environnement. La Commission avait donc que le programme de relance vienne renforcer de 15 Mds€ le budget prévisionnel du FEADER pour 2021-2027 de 75 Mds€ afin d'aider les agriculteurs et les zones rurales à apporter les changements structurels, y compris les investissements, nécessaires à la mise en œuvre du « Green Deal » européen, et en particulier de soutenir la réalisation des objectifs ambitieux des nouvelles stratégies de biodiversité et de la ferme à la fourchette (« Farm to Fork »).

La Commission précisait que l'enveloppe supplémentaire de 15 Mds€ ne devait s'ajouter aux dotations des États membres que pour les années 2022 à 2024, au prorata des dotations pour le développement rural proposées en 2018, soit 10,7% de cette enveloppe, donc environ 1,6 Mds€ pour la France.

Cependant, après le sommet du 17 au 21 juillet 2020, les États membres se sont accordés pour :

- diviser par 2 le montant du fonds de relance affilié au FEADER pour la programmation 2021-2027 proposé initialement par la Commission européenne, pour atteindre un total de **7,5 Mds€**. Ce budget serait réservé, comme prévu, pour l'atteinte du volet agricole du « Green Deal » (« Farm to Fork »), notamment la réduction du recours à la fertilisation minérale, aux PPP et l'augmentation des surfaces conduites en agriculture biologique. La France devrait probablement bénéficier de 10,7% de cette enveloppe, soit 800 M€. Ce fonds serait disponible uniquement sur **3 ans (2021, 2022, 2023)** et devrait expirer le **31 décembre 2023**.
  - Voir [en lien](#) la présentation de la stratégie « Farm to Fork » publiée le 20 mai par la Commission européenne.
- en contrepartie, augmenter le FEADER 2021-2027 de 75 Mds€ à **77,850 Mds€**, dont **0,25%** seraient consacrés à l'assistance technique de la Commission.
  - Au sein de ce budget FEADER révisé en hausse, **5,35 M€** du fonds seraient consacrés à des allocations supplémentaires réservées spécifiquement aux États membres qui rentreraient dans une ou plusieurs des catégories suivantes :
    - État confronté à des défis structurels particuliers dans son secteur agricole
    - État qui a investi massivement dans les dépenses du pilier II [ce qui est le cas de la France]
    - État qui doit transférer des montants plus élevés vers le pilier I afin d'accroître le degré de convergence des paiements de base [par exemple États de l'est de l'UE]
  - Les allocations supplémentaires dans le cadre de ce fonds spécifique de 5,35 Mds€ de FEADER seraient, sur 7 ans :

Etats membres	Allocations supplémentaires spéciales FEADER	En % de l'allocation FEADER supplémentaire totale
<b>France</b>	<b>1600 M€</b>	<b>30%</b>
Allemagne	650 M€	12%
Italie	500 M€	9%
Espagne	500 M€	9%
Finlande	400 M€	7%
Irlande	300 M€	6%
Portugal	300 M€	6%
Grèce	300 M€	6%
Autriche	250 M€	5%
Slovaquie	200 M€	4%
Belgique	100 M€	2%
Croatie	100 M€	2%
Chypre	50 M€	1%
Malte	50 M€	1%
Slovénie	50 M€	1%
<b>TOTAL</b>	<b>5350 M€</b>	<b>100%</b>

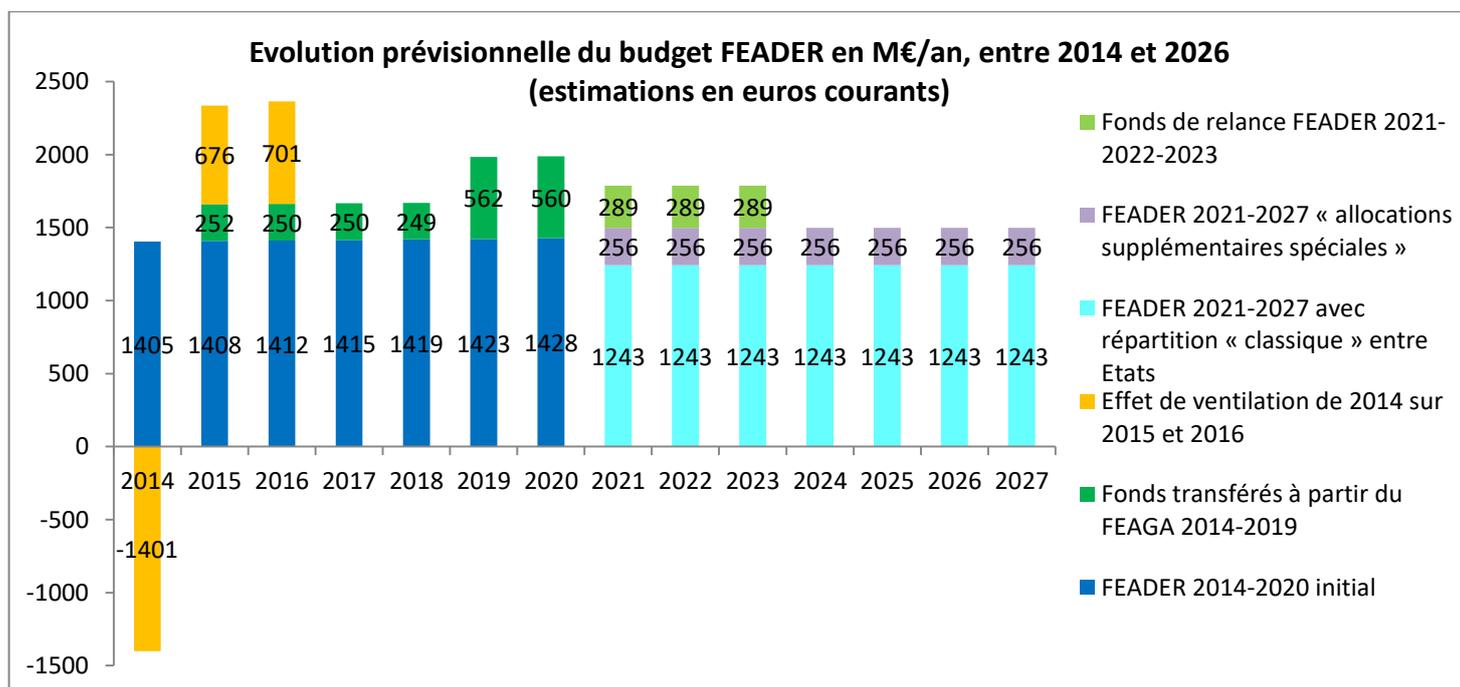


**La répartition de l'enveloppe FEADER devrait être la suivante :**

NB : les estimations en euros courants sont effectuées sur la base d'une inflation standard de 2%/an

NB : Les chiffres donnés ne sont que des estimations au regard des informations connues lors de la rédaction de cette note. Ceux-ci pourraient évoluer à la marge.

Budget FEADER estimé 2021-2027, en Mds€ sur 7 ans						
		FEADER avec répartition « classique » entre Etats	FEADER « allocations supplémentaires spéciales »	Total FEADER	Fonds de relance FEADER (sur <b>3 ans</b> )	Total FEADER + Fonds de relance FEADER
Total UE	En euros 2018	72,5	5,35	77,85	7,5	85,35
	En euros courants	81,2	6	87,2	8,1	95,6
France uniquement	En euros 2018	7,8	1,6	9,4	0,8	10,2
	En euros courants	8,70	1,8	10,5	0,9	11,4
Budget FEADER estimé 2021-2027, en Mds€ moyen/an (sur 7 ans)						
		FEADER avec répartition « classique » entre Etats	FEADER « allocations supplémentaires spéciales »	Total FEADER	Fonds de relance FEADER ( <b>moyenne sur 3 ans</b> )	Total FEADER + Fonds de relance FEADER
Total UE	En euros 2018	10,36	0,76	11,1	2,5	12,2
	En euros courants	11,6	0,8	12,5	2,7	13,7
France uniquement	En euros 2018	1,1	0,2	1,3	0,3	1,5
	En euros courants	1,2	0,3	1,5	0,3	1,6
Rappel : Budget FEADER initial (avant transfert) 2014-2020, en Mds€ moyen/an						
France uniquement	En euros courants					1,4



## LIFE

**... Mds€ + 0 Mds€ de plan de relance = ... Mds€ (en euros 2018)** *Pas de chiffre détaillé dans l'accord*

**[Rappel CFP Commission de mai 2020 : 4,812 Mds€ + 0 Mds€ de plan de relance = 4,812 Mds€ (en euros 2018)]**

LIFE est un soutien complémentaire à la conservation de la biodiversité, dont celle présente dans les zones Natura 2000, et la transformation de l'Union européenne en une société propre, circulaire, économe en énergie, à faible émission de carbone et résiliente au climat.

Voir [en lien](#) l'actualité et les fiches APCA détaillant la mise en œuvre actuelle de LIFE et son devenir dans la prochaine programmation.

## Horizon Europe

**75,9 Mds€ + 5 Mds€ de plan de relance = 80,9 Mds€ (en euros 2018)**

**[Rappel CFP Commission de mai 2020 : 80,9 Mds€ + 13,5 Mds€ de plan de relance = 94,4 Mds€ (en euros 2018)]**

Horizon Europe est le fonds européen de soutien aux activités de recherche, de développement et d'innovation liées à la santé et au climat. Même si le niveau final de l'enveloppe dédiée à Horizon Europe est plus faible que celle prévue, il n'en reste pas moins qu'une hausse du fonds devrait permettre une réponse efficace et rapide aux situations d'urgence d'investissement dans des solutions scientifiques.

Initialement la Commission prévoyait que 10 Mds€ (contre ~3 Mds€ dans la programmation actuelle) de ce fonds devaient être ciblés sur l'alimentation, l'agriculture, le développement durable et la bio-économie. Cette seconde hausse devait renforcer le soutien à la compétitivité des secteurs économiques de l'UE tout en favorisant une reprise conforme aux objectifs du « Green Deal » européen. Ce renforcement permettait d'apporter des moyens supplémentaires aux innovations émergentes et révolutionnaires des petites et moyennes entreprises et des start-ups. Pour l'instant l'accord du 21 juillet ne reprend pas ces précisions.

L'accord du 21 juillet précise par contre la forme des projets qui seraient particulièrement visés par ce fonds :

- Des projets impliquant des consortiums
- Des projets qui impliquent des PME

Les Etats membres souhaiteraient également qu'une attention particulière soit accordée à la coordination des activités financées par Horizon Europe avec celles soutenues dans le cadre d'autres programmes de soutiens de l'Union européenne, notamment par le biais de la politique de cohésion.

Voir [en lien](#) la présentation d'Horizon Europe (version française) pour en savoir plus.

## Fonds InvestEU

**2,8 Mds€ + 5,6 Mds€ de plan de relance = 8,4 Mds€ (euros 2018)**

**[Rappel CFP Commission de mai 2020 : 1,3 Mds€ + 30,3 Mds€ de plan de relance = 31,6 Mds€ (en euros 2018)]**

Le programme InvestEU est jugé par la Commission européenne comme étant particulièrement adapté à la mobilisation des investissements et au soutien des politiques de l'Union pour accompagner la reprise de l'activité après une crise économique profonde. Cet intérêt aurait été démontré par l'expérience de la mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) et les instruments financiers à la suite de la précédente crise financière.

En effet, les situations où les investissements sont trop limités par rapport aux besoins, sont actuellement abordées par le biais d'un portefeuille hétérogène et fragmenté d'instruments financiers de l'UE. Cette situation entraîne également une complexité pour les intermédiaires financiers et les bénéficiaires finaux, qui sont confrontés à des règles d'admissibilité et de déclaration différentes.

L'objectif du Fonds InvestEU est justement de simplifier le soutien à l'investissement de l'UE en établissant un cadre unique de soutien qui contribue à réduire cette complexité, ce qui facilitera l'accès au soutien de l'UE pour les bénéficiaires finaux et la gouvernance. En outre, le Fonds InvestEU couvrant tous les besoins de politique de soutien à l'investissement, il permet de mobiliser des soutiens privés et publics, de rationaliser et d'harmoniser les exigences en matière de reporting et de d'indicateurs de performance.

InvestEU sera donc utilisé pour remédier aux défaillances du marché ou aux situations où les investissements ne sont pas optimums, en apportant un soutien financier aux entreprises dans la phase de reprise, notamment celles avec un profil de risque tel qu'il ne permettrait pas une pleine contribution des financeurs privés. Ce fonds permettra également d'orienter les investisseurs privés vers des projets compatibles avec les priorités politiques de l'Union européenne à moyen et à long terme, et en particulier l'objectif de croissance durable du « Green Deal » ainsi que la numérisation. Il augmentera la capacité de prise de risque de la BEI (Banque européenne d'investissement) et des banques nationales pour soutenir un plus large éventail de bénéficiaires.

La Commission juge également important qu'il puisse répondre aux besoins des PME et des projets plus petits et locaux.

Le Fonds InvestEU se compose d'une garantie budgétaire de l'UE, complémentaire de nombreux programmes européens, notamment Horizon Europe, LIFE, le FEADER, le FEDER et le FSE.

Le Fonds InvestEU favorisera notamment les projets à valeur ajoutée de l'UE dans :

- La recherche, l'innovation, la numérisation, le transfert de résultats de recherche, la démonstration et le déploiement de solutions innovantes
- l'investissement durable dans des infrastructures (transport, énergie, transformation des matières premières, eau, déchets, équipements innovants...)
- la résilience et l'inclusion sociale et le renforcement du marché unique : diversification des sources de financement, micro-financement, éducation, formation, infrastructures sociales, activités culturelles...

Un portail InvestEU, déjà existant ([lien](#)) permet de renforcer la visibilité des opportunités d'investissement dans l'Union, ce qui aide ainsi les promoteurs de projets à la recherche de financement :

- [Lien](#) aux projets français du portail InvestEU
- [Lien](#) aux projets agricoles du portail InvestEU

Pour en savoir plus :

- [Lien](#) à la brève présentation d'Invest EU (version anglaise)
- [lien](#) à la proposition de la Commission européenne (version anglaise)

### **Fond de transition juste (FTJ)**

**7,5 Mds€ + 10 Mds€ de plan de relance = 17,5 Mds€ (euros 2018)**

***[Rappel CFP Commission de mai 2020 : 10 Mds€ + 30 Mds€ de plan de relance = 40 Mds€ (en euros 2018)]***

Ce financement servira à accélérer la transition des États vers une économie verte et atténuer les impacts socio-économiques de cette transition vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 dans les régions les plus touchées par la transition en raison de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles, y compris le charbon, la tourbe et les schistes bitumineux, ou à des procédés industriels fortement émetteurs de gaz à effet de serre.

Ce fonds permettra par exemple de soutenir la formation des travailleurs vers de nouvelles compétences, en aidant les PME à créer de nouvelles opportunités économiques et en investissant dans la transition vers la production d'énergie verte ainsi que dans l'économie circulaire.

Le FTJ apportera un soutien à tous les États membres. La répartition de ses moyens financiers rendra compte de la capacité des États membres à financer les investissements nécessaires pour mener à bien la transition vers la neutralité climatique. Les États membres compléteront leur dotation FTJ grâce à leurs ressources au titre du FEDER et du FSE+ et compléteront également les ressources de l'Union par des ressources nationales, sachant que niveau de cofinancement de l'Union sera fixé en fonction de la catégorie de la région dans laquelle les territoires identifiés sont situés (un peu sur le même modèle que le FEADER actuel donc).

Pour assurer l'efficacité du Fonds pour une transition juste, le soutien apporté doit être concentré sur certains territoires sélectionnés suite à un dialogue entre la Commission et chaque État membre.

Ces territoires seront ceux les plus durement touchés par les incidences économiques et sociales résultant de la transition verte, en particulier en ce qui concerne les pertes d'emploi et la transformation des procédés de production dans les installations industrielles ayant la plus forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre. Pour chacun de ces territoires, des plans territoriaux recenseront les défis sociaux, économiques et environnementaux rencontrés et donneront des précisions sur les besoins éventuels en matière de diversification économique, de reconversion et de réhabilitation environnementale et de régénération de l'environnement.

Les États membres ont souhaité conserver la clé de répartition du FTJ proposée par la Commission, y compris un montant maximal. L'accès au FTJ sera notamment limité à 50 % de la dotation nationale pour les États membres qui ne se sont pas encore engagés à mettre en œuvre l'objectif consistant à parvenir à une UE neutre en carbone d'ici 2050, conformément aux objectifs de l'accord de Paris.

[Lien](#) pour en savoir plus sur le FTJ (version française)

### Prochaines étapes :

- négociations entre le Conseil et le Parlement européen pour entériner l'accord sur le budget
- rédaction de la proposition législative par la Commission européenne
- préparation de la décision sur les ressources propres puis approbation par chaque État membre

## ANNEXE 1. Synthèse en Mds d'euros constants (2018) :

### Résumé des différentes propositions de CFP

Comparaison des différentes propositions pour le CFP UE (en Mrds € constants 2018)											
	CFP 2014-2020 Budget actuel (à 27) <sup>1</sup>	CFP 2021-2027							Accord du Conseil 21 juillet 2020		
		Proposition Commission (2018)	Proposition Présidence finlandaise du Conseil (décembre 2019)	Proposition Charles Michel (février 2020)	Proposition des parlementaires européens	Nouvelle proposition Commission 27 mai 2020			CFP	Plan de relance « Next Generation »	TOT
						CFP	Plan de relance « Next Generation »	TOT			
CFP en % du PIB	1,16%	1,11%	1,07%	1,07%	1,30%	<b>1,08%</b>			<b>1.064%</b>		
CFP en Mds€ (crédits d'engagement)	1082	1135	1087	1095	1324	<b>1100</b>	<b>750</b>	<b>1850</b>	<b>1074,3</b>	<b>750</b>	<b>1824.3</b>
Politique de Cohésion	368	331	323	323	378	<b>323,2</b>	<b>50</b>	<b>373,2</b>	<b>330</b>		<b>330</b>
Fonds PAC (FEAGA + FEADER)	383	324	334	329	383	<b>333,3</b>	<b>15</b>	<b>348,3</b>	<b>336,4</b>	<b>7,5</b>	<b>343,9</b>
Dont FEAGA	286	254	254	257	286	<b>258,3</b>	-	<b>258,3</b>	<b>258,6</b>	-	<b>258,6</b>
Dont FEADER	96	70	80	73	96	<b>75</b>	<b>15</b>	<b>90</b>	<b>77,8</b>	<b>7,5</b>	<b>85,5</b>
Horizon Europe	65	87	84	81	NC	<b>80,9</b>	<b>13,5</b>	<b>94,4</b>	<b>75,9</b>	<b>5</b>	<b>80,9</b>
Administration	71	76	74	73	76	<b>74,6</b>	-	<b>74,6</b>	<b>73,1</b>	-	<b>73,1</b>
Autres priorités (LIFE, FEAMP etc.)	195	320	272	289	405						
% du CFP ciblé sur la Cohésion	34,0%	29,2%	29,7%	29,5%	28,5%	<b>29,4%</b>		<b>20%</b>	<b>30,7%</b>		
% du CFP ciblé sur la PAC	35,4%	28,5%	30,7%	30,0%	28,9%	<b>30,3%</b>		<b>18%</b>	<b>31,3%</b>		
% du CFP ciblé sur Horizon Europe	6,0%	7,4%	7,7%	7,4%	NC	<b>7,4%</b>		<b>5%</b>	<b>7%</b>		
% du CFP ciblé sur l'Administration	6,6%	6,7%	6,8%	6,7%	5,7%	<b>6,8%</b>		<b>4%</b>	<b>6,8%</b>		

<sup>1</sup> <http://capreform.eu/president-michels-solution-to-the-mff-conundrum/>

## ANNEXE 2. Synthèse en Mds d'euros courants :

### Un budget PAC prévu initialement en baisse mais finalement maintenu après 2 ans de négociations

**Analyse comparative du budget actuel,  
des propositions initiale (2018) et nouvelle (2020) de la Commission européenne  
et de l'accord final du Conseil lors du sommet du 17-21 juillet 2020  
pour PAC en euros courants**

	PAC 2014-2020		PAC 2021-2027 Négociations							PAC 2021-2027 approuvé par les Etats membres le 21 juillet 2020				
	(27 EM- hors RU) initial avant transfert	(27 EM- hors RU) après transfert	Proposition CFP Commission 2018	Evolution par rapport à 2014- 2020	Proposition CFP Commission 27 mai 2020		Complément programme de relance UE Proposition du 27 mai 2020			CFP		Complément plan de relance		
					PAC 2021- 2027	Evolution par rapport à 2014- 2020	Programme de relance UE	Total PAC 2021- 2027	Evolution par rapport à 2014- 2020	PAC 2021 - 2027	Evolution par rapport à 2014- 2020	Programme de relance UE	Total PAC 2021 - 2027	Evolution par rapport à 2014- 2020
Total	384*	384*	365	-5%	374,957	-2,4%	16,483	399,224	+1,9%	378	-1,5%	8,2	386	<b>Maintien</b>
FEAGA	290,854 **	289,155 **	286,195	-1%	290,702	+0,5%	0	290,702	+0,5%	291	+0,7%	0	291	
FEADER	92,758* **	94,884 ***	78,811	-16,9%	84,255	-11,2%	16,483	100,738	+6,2%	87	-8,3%	8,2	95	

\*NB : environ 408 Mds € à UE 28, avec RU

\*\*

2014-2020 avant transferts : calcul=312,308 (Rgl 367/2014, FEAGA 28)-21,454 (FEAGA RU avant transferts)

2014-2020 après transferts : calcul=307,994 (Rgl 367/2014 modifié, FEAGA 28)-18,839 (FEAGA RU après transferts)

\*\*\*

2014-2020 avant transferts : calcul =95,338 (Rgl 1305/2013, FEADER 28)-2,580 (FEADER RU)

2014-2020 après transferts : calcul =100,079 (Rgl 1305/2013 modifié, FEADER 28)- 5,195 (FEADER RU modifié)

NB : les chiffres indiqués en italique sont actuellement des estimations

### ANNEXE 3. Synthèse en Mds d'euros courants :

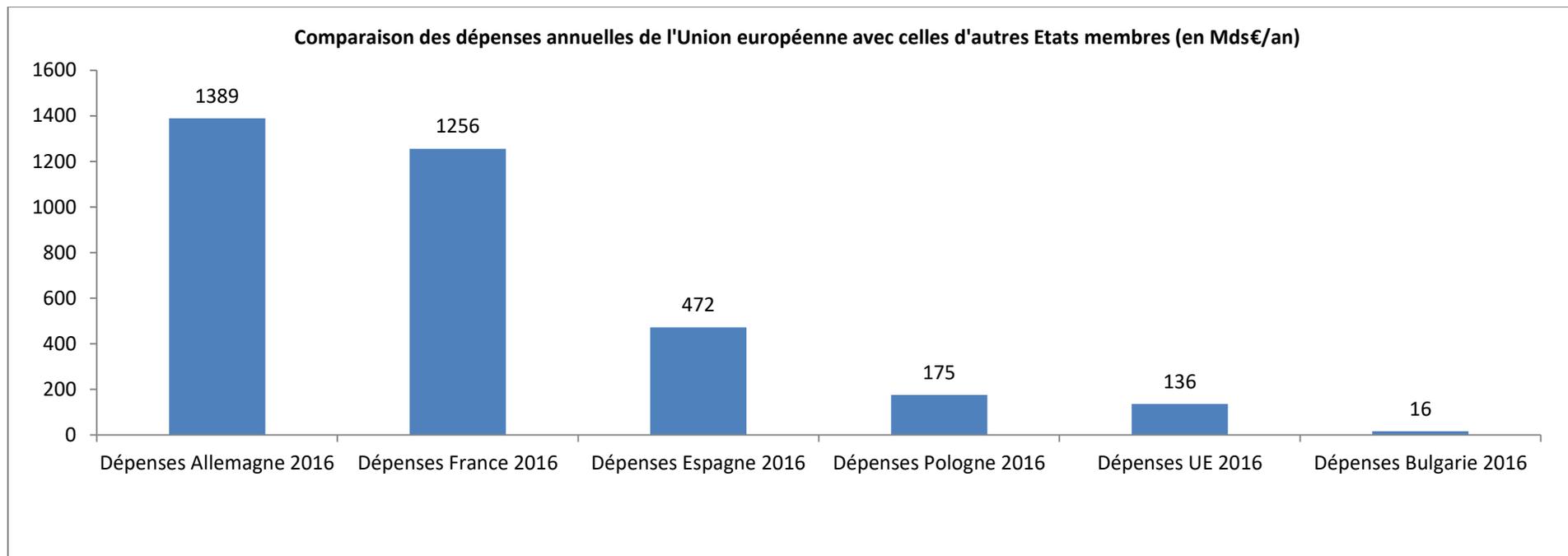
**Des budgets en hausse, même si cette hausse est moins importante que prévue**

**Analyse comparative du budget actuel,  
des propositions initiale (2018) et nouvelle (2020) de la Commission européenne  
et de l'accord final du Conseil lors du sommet du 17-21 juillet 2020  
pour d'autres politiques d'intérêt pour le monde agricole et l'environnement en euros courants**

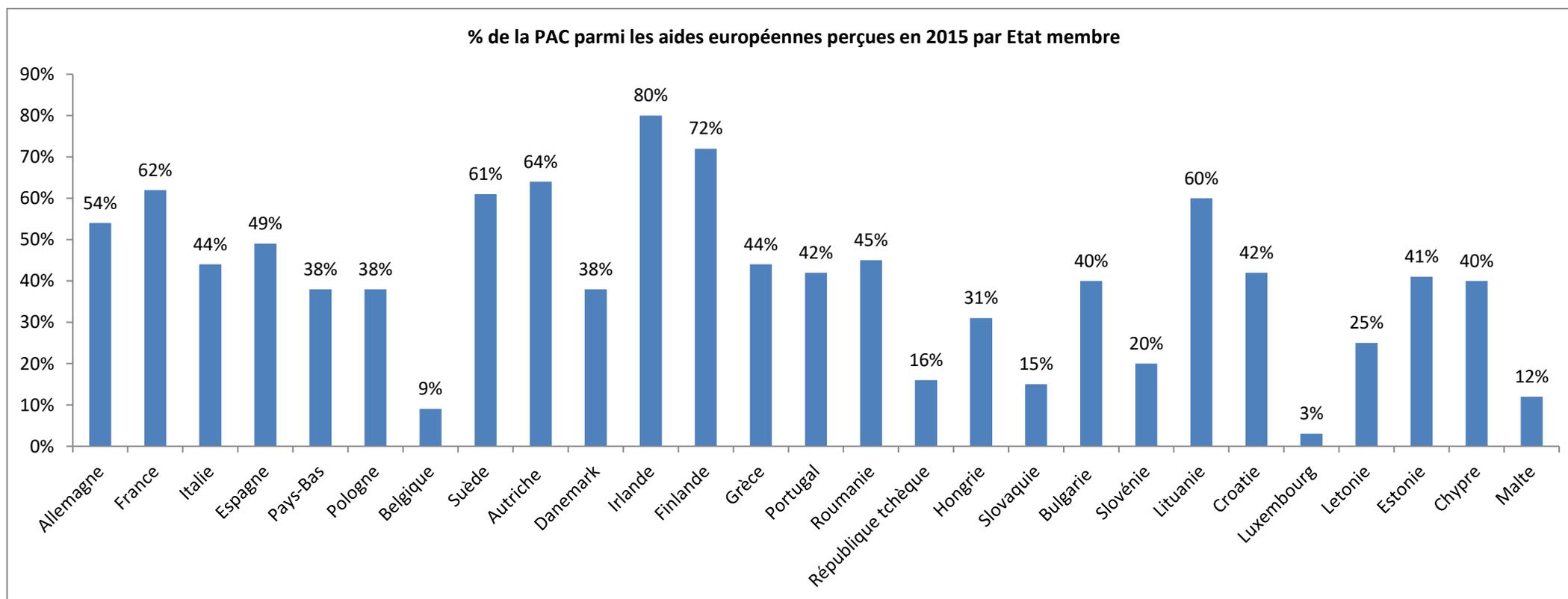
	Fonds (2014- 2020)	Fonds 2021-2027 Négociations							Fonds 2021-2027 approuvé par les Etats membres le 21 juillet 2020			
		Proposition CFP Commission 2018	Evolution par rapport à 2014-2020	Proposition CFP Commission 27 mai 2020		Complément programme de relance UE			CFP		Complément plan de relance	
				Fonds 2021- 2027	Evolution par rapport à 2014- 2020	Programme de relance UE	Total Fonds 2021- 2027	Evolution par rapport à 2014- 2020	Fonds 2021- 2027	Evolution par rapport à 2014- 2020	Programme de relance UE	Total Fonds 2021- 2027
Horizon****	77	94,1	<b>+22,2%</b>	91,178	<b>+18,4%</b>	14,647	105,825	<b>+37,4%</b>	<i>Pas de chiffres précis en euros courants connus actuellement</i>			
Dont part d'Horizon pour sujets agriculture et alimentation	3,85	10	<b>+160%</b>	10	<b>+160%</b>	0	10	<b>+160%</b>				
Fonds InvestEU		3,5		1,424		33	34,424					
Fond de transition juste (FTJ)				11,270		32,803	44,073					
LIFE	3,46	5,45	<b>+58%</b>	5,432	<b>+54%</b>	0	5,432	<b>+54%</b>				

\*\*\*\*hors fonds InvestEU et hors programme Euratom

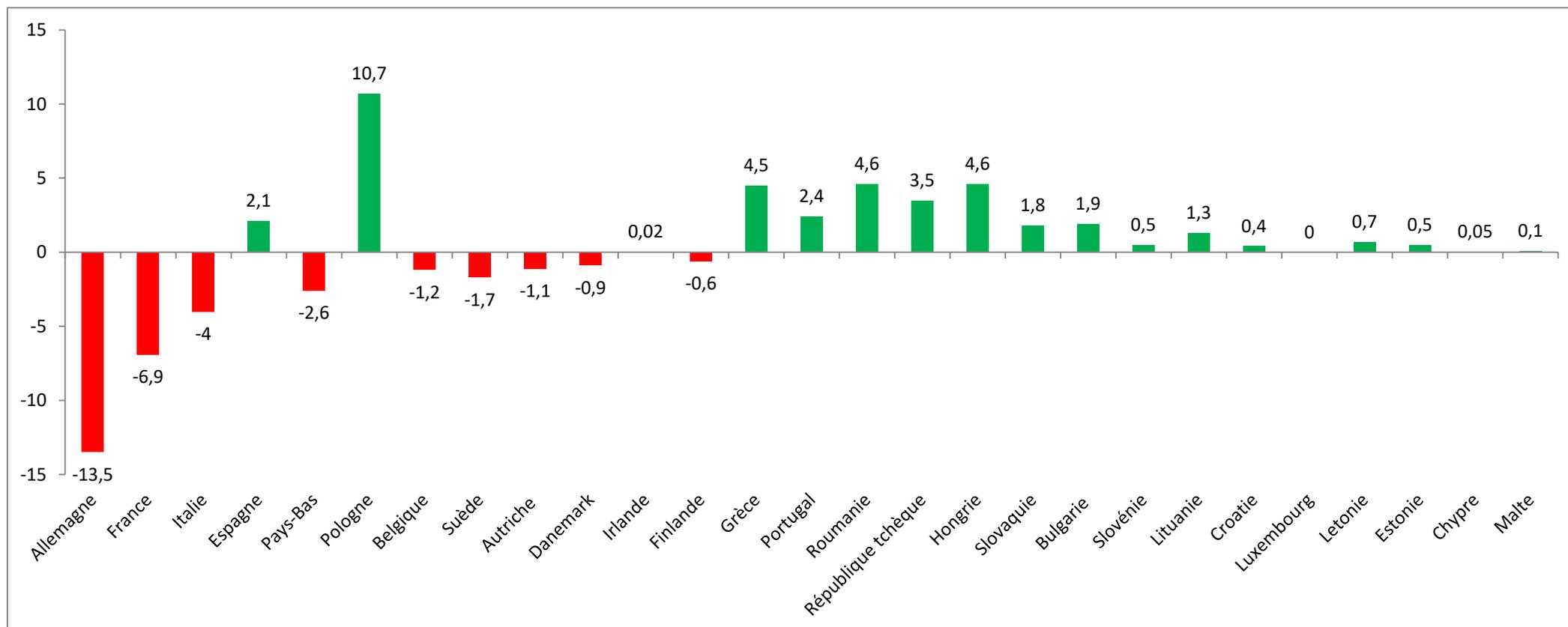
#### ANNEXE 4. Rappels de chiffres clefs



## ANNEXE 5. Poids de la PAC par Etat membre



## ANNEXE 6. Contributeurs nets et bénéficiaires nets des fonds européens en moyenne sur 2014-2018 (en Mds€/an)



### ANNEXE 7. Contributions et gains nets au/du budget européen sur 2014-2018 (en €/habitant/an)

